



Procès-verbal du Conseil d'administration

**du service départemental-métropolitain
d'incendie et de secours**

12 décembre 2019



Réunion du conseil d'administration du SDMIS du 12 décembre 2019

Membres présents : (par ordre alphabétique)

Avec voix délibérative :

- Monsieur Didier BARRY
- Monsieur Noël BULLIAT
- Monsieur Michel FORISSIER
- Monsieur Gilles GASCON
- Monsieur Christophe GIRARD
- Madame Valérie GIRAUD
- Monsieur Stéphane GOMEZ
- Madame Claude GOY
- Monsieur Christophe GUILLOTEAU
- Monsieur Rolland JACQUET
- Monsieur Yves JEANDIN
- Madame Murielle LAURENT
- Monsieur Didier PASCAL
- Monsieur Renaud PFEFFER
- Monsieur Jean-Yves SECHERESSE
- Monsieur Patrick VERON

Sans voix délibérative :

- Madame Martine DAVID, suppléante de monsieur Stéphane GOMEZ
- Madame Evelyne GEOFFRAY, suppléante de madame Claude GOY
- Madame Martine MAURICE, suppléante de monsieur Gilles GASCON
- Madame Martine PUBLIE, suppléante de monsieur Christophe GUILLOTEAU

Membres de droit avec voix consultative :

- Contrôleur général Serge DELAIGUE, directeur départemental et métropolitain
- Colonel Jean-Gabriel DAMIZET, médecin-chef
- Commandant Patrick ROBERJOT, président de l'UDMSP
- Commandant Christophe CHAMAGNE
- Adjudant Franck CHENAL
- Lieutenant Jérôme LEFEBVRE

Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours

Conseil d'administration

Jeudi 12 décembre 2019

Ordre du jour

Page

R/19-12/01	Compte rendu des décisions prises par les bureaux du conseil d'administration.....	3
R/19-12/02	Compte rendu des décisions prises en matière contentieuse par le président du conseil d'administration	4
R/19-12/03	Récapitulatif des marchés à procédure adaptée notifiés.....	4
R/19-12/04	Commission de réforme des matériels	5
R/19-12/05	Budget primitif pour l'exercice 2020 – budget principal du SDMIS.....	5
R/19-12/06	Production et vente d'électricité issue des énergies renouvelables – création de la régie « Energies renouvelables du SDMIS » et approbation des statuts	19
R/19-12/07	Mise en place du paiement en ligne pour les débiteurs privés.....	22
R/19-12/08	Autorisation de programme et crédits de paiement pour 2020 – Véhicules.	23
R/19-12/09	Clôture d'opérations pour l'exercice 2019.....	25
R/19-12/10	Contrat C2019-104 entre le SDMIS et l'Agence du numérique de la sécurité civile relatif à l'octroi d'une subvention d'investissement dans le cadre du projet NexSIS 18-112	30
R/19-12/11	Recours au vote électronique par internet comme modalité exclusive de vote pour les élections des représentants du personnel à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) et au comité consultatif Départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV)	32
R/19-12/12	Convention C2019-122 entre le SDMIS et le centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon relative à la médecine préventive des PATS du SDMIS – 2020-2022	33
R/19-12/13	Convention C2019-098 entre le SDMIS et le centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon pour une mission d'agent chargé de la fonction d'inspection	

dans le domaine de la santé sécurité (ACFI) – 2020-2022	33
R/19-12/14 Modification de l'arrêté conjoint portant organisation du SDMIS	35
R/19-12/15 Plan d'actions en faveur des femmes au sein du SDMIS.....	36
R/19-12/16 Le SDMIS : bilan (2015 à 2019) et perspectives (2020 à 2023).....	50
R/19-12/17 Construction de la nouvelle caserne de Tarare	25
❖ Activité opérationnelle du SDMIS	45
❖ Prévention et lutte contre les agressions visant les sapeurs-pompiers.....	46

Conseil d'administration

Jeudi 12 décembre 2019

*(La séance est ouverte à 14 h 40 sous la présidence
de M. SECHERESSE)*

M. LE PRÉSIDENT.- Mesdames, messieurs, nous allons avoir un conseil d'administration assez traditionnel et nous allons traiter des questions qui restent encore à trancher au sein de notre service. On essaiera aussi, vous avez un texte que l'on vous a adressé, de tracer quelques éléments de bilan et de perspectives. Le bilan, on le maîtrise parce qu'on l'a constaté les uns et les autres, les perspectives, c'est toujours utile pour ceux qui nous succéderont de voir dans quel esprit on a travaillé. Si cela peut être utile à cette maison, je crois que l'on aura atteint notre objectif.

Si je comprends bien, mon général, le premier dossier que nous allons traiter est le dossier 12/01, il s'agit du compte rendu des décisions que nous avons prises en bureau.

R/19-12/01 Compte rendu des décisions prises par les bureaux du conseil d'administration

Contrôleur général DELAIGUE.- Il s'agit de prendre acte des décisions qui ont été prises lors des bureaux du 10 septembre 2019, du 18 octobre 2019 et du 15 novembre 2019, pour deux, quatre et cinq rapports. Le bureau a bien travaillé depuis le dernier conseil d'administration.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des demandes d'intervention ?

(Non).

Je vous propose de voter.

Qui votre contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

*** La délibération R/19-12/01 est adoptée à l'unanimité.**

R/19-12/02 Compte rendu des décisions prises en matière contentieuse par le président du conseil d'administration

Contrôleur général DELAIGUE.- Nous avons 12 affaires en justice administrative, que ce soit au tribunal administratif, en cour administrative d'appel ou au Conseil d'État. Nous avons également 4 contentieux dans les juridictions pénales et civiles. Il s'agit des affaires liées notamment aux plaintes suite aux agressions de sapeurs-pompiers. Il y a une activité juridique importante dont il est nécessaire de vous relater les conclusions, qui figurent dans le rapport n°2.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci mon général.

Y a-t-il des questions, des observations sur ce compte rendu des décisions prises en matière contentieuse ? (Non).

Nous allons procéder au vote.

Qui votre contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

*** La délibération R/19-12/02 est adoptée à l'unanimité.**

R/19-12/03 Récapitulatif des marchés à procédure adaptée notifiés

Contrôleur général DELAIGUE.- Vous avez les éléments, c'est l'ensemble des marchés notifiés. Il y a la nécessité de le présenter

au conseil d'administration et bien sûr de répondre aux questions s'il y en a.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions sur tel ou tel élément de cette longue liste ? (*Non*).

Je vais procéder au vote.

Qui votre contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

*** La délibération R/19-12/03 est adoptée à l'unanimité.**

R/19-12/04 Commission de réforme des matériels

Contrôleur général DELAIGUE.- Vous avez le rapport sur table puisque la commission a eu lieu après les envois des rapports au conseil d'administration. Ce sont à la fois des dons à des associations et des ventes de matériels qui sont réformés, pour un total de 25 242 € de recettes.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci mon général.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Non*).

Nous allons procéder au vote.

Qui votre contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

*** La délibération R/19-12/04 est adoptée à l'unanimité.**

R/19-12/05 Budget primitif pour l'exercice 2020 – budget principal du SDMIS

Contrôleur général DELAIGUE.- C'est le dernier budget d'application des conventions financières qui couvraient la période 2018-2020 et donc c'est l'application de la troisième partie des conventions

financières avec la Métropole de Lyon, le Département du Rhône et les communes au titre de l'application de la délibération que nous avons prise.

Mme MASSARDIER-BELLEVRAS.- Bonjour. Concernant le projet de budget pour l'exercice 2020, il s'équilibre en dépenses et en recettes à près de 188,73 M€, soit un montant en très légère augmentation par rapport à l'an dernier de 0,05 %.

À noter cependant que si le montant global est quasi stable, nous avons par contre une hausse de la section de fonctionnement et une baisse de la section d'investissement. La section d'investissement baisse de 4,25 %, alors que la section de fonctionnement augmente de 1,11 %.

Avant de vous présenter plus en détail ces deux sections, je vous rappelle les éléments du rapport d'orientation budgétaire qui conduisent à ces variations entre 2019 et 2020.

Concernant la hausse de la section de fonctionnement, elle s'explique principalement par l'impact des mesures sociales décidées lors des conseils d'administration de décembre 2018 et juin 2019.

La baisse de la section d'investissement s'explique quant à elle par la fin progressive du programme pluriannuel immobilier du SDMIS.

Je vais passer au détail des dépenses d'investissement, d'un montant global de 35,62 M€. Elles comprennent trois catégories de dépenses : les opérations d'équipement, le remboursement du capital de la dette et les opérations d'ordre.

Concernant les opérations d'équipement, par ordre de grandeur, le poste le plus important c'est l'informatique et les transmissions, 7,2 M€. On retrouve dans ces 7,2 M€ les acquisitions de logiciels, de matériels et les équipements radio et réseaux.

Parmi les projets majeurs prévus pour l'année 2020, figurent le déploiement des tablettes numériques dans les VSAV pour la numérisation des bilans secouristes, ainsi que le développement d'outil de suivi des recrutements de sapeurs-pompiers volontaires, ainsi que la finalisation de la dématérialisation pour certains groupements fonctionnels.

Le deuxième poste de dépenses, les véhicules pour un montant de 6 M€.

Troisième poste de dépenses, le volet investissement du bail emphytéotique administratif, 5,96 M€.

Ensuite, les travaux immobiliers, pour 5,8 M€, avec en particulier les constructions de nouvelles casernes, Tarare et Villié-Morgon notamment, et des travaux de rénovation.

4,1 M€ pour le matériel d'intervention, incluant le renouvellement des équipements de protection individuelle pour la plupart acquis en 2005.

On trouve pour un peu moins d'1 M€ les autres dépenses de petit équipement comme l'outillage, le matériel de sport.

Enfin, 850 k€ qui vont être versés à l'Agence du numérique de la sécurité civile. Cette subvention permet de couvrir une part du financement de la phase de conception et de déploiement du nouveau système d'information et de commandement qui sera prochainement déployé.

La seconde catégorie de dépenses, c'est le remboursement du capital de la dette, estimé à 2,2 M€. Il est en hausse de 9,5 %, du fait des recours successifs à l'emprunt ces trois dernières années. Je vous rappelle que l'encours de la dette est passé de 28,5 M€ en 2016 à près de 45 M€ au 1^{er} janvier 2019.

Les opérations d'ordre sont la dernière catégorie de dépenses d'investissement. Elles sont constituées de la neutralisation des amortissements et des amortissements de subventions.

Toutes ces dépenses sont financées par des recettes d'investissement à même hauteur, 35,62 M€. Elles reposent pour l'essentiel sur la dotation aux amortissements, qui s'élève à 12,3 M€ en prévisionnel, son montant exact sera connu à l'arrêt des comptes.

Ces recettes d'investissement sont complétées par :

- le fonds de compensation de la TVA estimé à 3,87 M€,
- des recettes escomptées pour les cessions des anciennes casernes de Saint-Symphorien-d'Ozon et de Montrottier,
- des participations versées par les communes lors de construction de caserne.

Comme à l'accoutumée, un emprunt sera nécessaire pour l'équilibre de la section. En prévisionnel, il est de l'ordre de 18,6 M€.

À noter que contrairement aux années antérieures, les recettes d'investissement ne seront pas abondées par un virement de la section de fonctionnement. En effet, hormis la dotation aux amortissements, aucun autofinancement supplémentaire n'est dégagé, les recettes de fonctionnement étant strictement égales aux dépenses, comme nous allons le voir.

Concernant les dépenses de fonctionnement, elles s'élèvent à 153,11 M€, elles augmentent dans leur ensemble de 1,11 %, les charges à caractère général augmentent de 1,53 % et les charges de personnel de 2,05 %.

Concernant les charges à caractère général, je ne vais pas toutes vous les énumérer, ce serait fastidieux, mais vous en trouverez le détail en annexe du rapport.

J'attire néanmoins votre attention sur le fait que sur l'ensemble de votre mandature, soit entre le BP 2015 et le BP 2020, les prévisions concernant les charges à caractère général n'ont augmenté que de 43 500 €, ce qui est assez remarquable si on compare cette hausse à celle de la population ou à celle du nombre d'interventions sur la même période.

Les prévisions sur les charges à caractère général n'avaient pas augmenté ces trois dernières années, leur hausse est limitée à 1,53 % pour 2020. Cette hausse s'explique principalement par la hausse de l'électricité et du carburant qui sont des natures de dépenses sur lesquelles nous avons peu de prise, d'autant que comme vous le savez, les prix des énergies connaissent une augmentation continue et importante ces dernières années.

Concernant les charges de personnel, elles représentent 107,71 M€ et constituent le principal poste de dépenses de notre budget. Elles sont constituées :

- de la masse salariale qui s'élève à 92,68 M€,
- des crédits destinés au volontariat à hauteur de 11,7 M€,
- des frais divers de personnel à hauteur de 2,8 M€ dont 2 M€ pour les seuls chèques-déjeuners, le reste couvrant l'assurance du personnel, le coût de la médecine du travail, ainsi que le remboursement des personnels mis à disposition.

On retrouve dans les dépenses de fonctionnement 2,57 M€ de dépenses diverses, notamment pour les subventions et participations versées à différents organismes (CASC, EPARI, etc.).

Pour finir, nous avons prévu 2,47 M€ de charges financières et 12,3 M€ pour les dotations aux amortissements.

Les recettes de fonctionnement sont abondées à 95 % par

les contributions des collectivités territoriales. Leur augmentation a été fixée à 1 % dans les conventions financières conclues pour la période 2018/2020. En respectant cette hausse de 1 %, la Métropole versera 116,5 M€, le Département du Rhône 21,6 M€, les 148 communes contributrices directes 5,26 M€ et les 3 EPCI qui exercent la compétence incendie et secours 2,27 M€.

Ces 3 EPCI sont Vienne Condrieu Agglomération, la communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône et la communauté d'agglomération de l'ouest rhodanien.

Les 5 % de recettes restant relèvent des ressources humaines, des interventions payantes et du remboursement forfaitaire par la Métropole et le Département du Rhône de la maintenance mutualisée des véhicules.

Les recettes en matière de ressources humaines sont en fait des remboursements que nous percevons en contrepartie de dépenses d'ores et déjà réalisées, comme la quote-part salariés des chèques-déjeuners ou le remboursement des personnels qui sont en détachement ou mis à disposition de différents organismes.

Les produits des interventions payantes sont estimés à 1,48 M€.

En conclusion, le budget primitif 2020, dont l'équilibre en fonctionnement est juste assuré sans permettre de viser un excédent en investissement, vient clore cette mandature et le prochain budget, celui pour l'année 2021, s'appuiera sur une nouvelle convention financière.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci madame. C'était votre entrée sur la scène du conseil d'administration la fois passée et je voulais vous remercier pour votre professionnalisme, la clarté de votre rédaction, l'efficacité de votre propos. Félicitations, nous sommes très heureux de compter des collaborateurs de votre qualité au SDMIS.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. BARRY.- Juste pour une petite précision concernant le chapitre formation, page 8, article 6042, on a -28 % pour la formation. Je sais qu'un pourcentage ne veut pas dire grand-chose, il s'agit simplement d'une différence de 90 000 € entre 2019 et 2020. De quoi s'agit-il exactement ? De formation à proprement parler ou de maintenance de matériel de formation ?

Mme MASSARDIER-BELLEVRAS.- C'est un aspect très technique. En fait, on l'a enlevé du 6042 et vous allez le retrouver à une autre imputation comptable. À la demande du payeur, nous avons réaffecté certaines dépenses qui étaient faites par des prestataires externes.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous voyez que ce n'est absolument pas de notre fait, c'est M. ROUSSEAU qui fait pression. *(Rires)*.

M. BARRY.- La question, c'est simplement de savoir s'il s'agit d'une tendance baissière quant aux crédits affectés à la formation ?

M. LE PRÉSIDENT.- Non, cela irait contre ce que nous souhaitons tous. L'explication est technique.

M. le Payeur Départemental.- Monsieur le Président, je veux bien plaider coupable, mais pour de bonnes raisons, et souligner que nous avons depuis de nombreuses années, avec l'équipe du SDMIS, un travail de fiabilisation de la comptabilité et au fur et à mesure que nous tombons sur certaines problématiques, on essaie de réajuster les bonnes imputations, de revoir la qualité de la description comptable au compte de résultat et au bilan. Il ne faut pas y voir malice.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous pouvez voir de ma part la volonté de vous taquiner. On l'a souvent dit, M. ROUSSEAU est bien entendu un point d'appui extrêmement important pour ceux qui travaillent

dans la maison, les rapports sont excellents. Je veux encore une fois le remercier pour la qualité non seulement du travail qui est effectué grâce à lui, mais aussi pour les rapports qu'il entretient aujourd'hui avec madame, comme hier avec son prédécesseur.

Encore une fois, merci monsieur ROUSSEAU et vous voyez bien que je continuerai d'être taquin à votre rencontre.

Je cède la parole à monsieur PFEFFER qui souhaite s'exprimer.

M. PFEFFER.- Juste pour constater que ce budget, c'est le dernier de notre convention et je crois que les collectivités bailleuses, le Département, la Métropole et les communes, ont joué le jeu, avec une augmentation mesurée de nos contributions -évidemment nous sommes tous soumis à un pacte financier que l'on se doit de respecter- mais à la fois on sait que les enjeux autour de notre service sont extrêmement importants, que la mission évolue, que le nombre d'interventions évolue également. On arrive à maîtriser la dépense alors que les besoins en réalité sont immenses.

Vu que c'est le dernier conseil d'administration avant qu'il soit recomposé, il me semble important de souligner la constance dans la façon dont le président et le directeur ont conduit notre service. Je pense que les collectivités qui sont membres de ce service ont tout intérêt à l'avenir à poursuivre l'effort qui est réalisé parce qu'en réalité, c'est le dernier maillon d'une chaîne sociale. Et la Métropole et le Département ont une responsabilité, un rôle sur les sujets dits sociaux. Il y a la question de la santé aussi, mais c'est plus du ressort de l'État, mais je crois que les choses avancent aussi à ce niveau-là, petit à petit.

Je pense qu'il est important que l'on s'inscrive d'ores et déjà dans la prochaine convention triennale et que les collectivités continuent à jouer le jeu pour l'intérêt de notre service.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Les deux collectivités, à deux reprises, nous ont accompagnés autour d'une légère augmentation, mais qui était quand même nécessaire, et qui reflétait d'une certaine façon l'augmentation démographique aussi.

Je rappelle que le Département comme la Métropole sont en croissance démographique. Ce sont des territoires dynamiques et naturellement, cela impose un certain nombre de responsabilités comme tu viens de le suggérer.

La deuxième chose, c'est que j'ai souhaité aussi que quand nous nous engageons, nous le fassions collectivement et de manière unanime. Avec nos deux bailleurs de fonds, il fallait être exemplaire dans les rapports, et eux-mêmes ont été exemplaires. Par exemple au moment du conflit, il était clair qu'il fallait que les choses que nous pouvions proposer rentrent dans le périmètre des accords qui avaient été faits avec principalement le Département et la Métropole, même si les communes bien entendu sont au cœur du sujet, et vous nous avez tous accordé la possibilité qu'un certain nombre de financements sur les accords que nous avons réalisés au terme de ce conflit, basculeraient sur le prochain mandat. Et d'ailleurs je remercie M. GUILLOTEAU comme M. KIMELFELD qui ont bien compris ce dont il s'agissait.

Il faut remercier nos deux entités de nous avoir accompagnés de manière extrêmement réelle, il n'y a eu aucun problème. Je vois certains présidents de Département qui ont réduit les cordons de la bourse et cela a eu des conséquences dans de nombreux domaines, y compris du point de vue des opérations. On a un accompagnement ferme de nos deux bailleurs de fonds.

En regard de cela, je crois qu'il était nécessaire que nous-mêmes, en tant qu'établissement public « autonome » -on a un conseil

d'administration, un budget- nous soyons aussi exemplaires dans les rapports. Il n'était pas question d'aller réclamer des rallonges, jamais je n'ai souhaité le faire, auprès de la Métropole comme auprès du Département, au prétexte qu'il y avait un certain nombre de choses qui évoluaient. On a été dans le sens que souhaitaient notamment les organisations syndicales, il est clair que cela aura des conséquences sur le prochain mandat, mais cela n'a pas eu de conséquences sur l'aide financière que le Département comme la Métropole nous ont accordée, deux fois au cours de ce mandat.

Merci monsieur PFEFFER, de votre mot.

Monsieur le contrôleur général, vous souhaitiez dire un mot sur ces questions financières ?

Contrôleur général DELAIGUE.- Je me joins à vos remerciements. Cette notion de convention financière triennale est importante parce qu'elle donne de la lisibilité dans le travail et de la lisibilité dans le financement. C'est vrai que l'on peut remercier nos financeurs de nous avoir suivis, mais je me permettrai aussi de le dire, alors que l'on a eu des périodes qui ont été difficiles, nous sommes parvenus à ne pas demander plus. Tout le monde a respecté sa parole, merci encore.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur le président GUILLOTEAU.

M. GUILLOTEAU.- Merci monsieur le président. Il se trouve que l'histoire fait que lorsqu'il aurait dû y avoir la partition du SDIS du Rhône en deux, j'étais législateur à l'époque. Avec un autre sénateur du Rhône, nous avons fait en sorte que le service reste unifié. Pour nous il était hors de question que l'outil qui avait été mis en place soit séparé en deux. On aurait eu un SDIS sur la Métropole et un SDIS à Villefranche sur Saône, cela aurait eu peu de sens et vous auriez été, vous, globalement les professionnels de la Métropole, quasiment matin, midi et

soir venant nous apporter le secours parce que nous n'aurions pas été en situation d'avoir les moyens humains et certains matériels.

Aujourd'hui, même si on peut le regretter pour le Département, c'est la Métropole qui a la main et c'est la Métropole qui en assume la présidence à travers vous monsieur le président. Ce que je peux dire c'est que depuis que le Département est dans sa version nouvelle, que l'on appelait autrefois « Nouveau Rhône », on a pris ensemble les décisions importantes. Lorsqu'il a fallu décider d'aménagements ou de réaménagements ou parfois de séparations sur les territoires, on l'a fait ensemble. Quand il faut inaugurer une caserne, comme on l'a fait récemment à Haute-Rivoire, et parfois quand il faut expliquer les choses, qu'il faut faire autrement, on l'a fait dans une vision commune.

Ce SDIS, tel qu'il est aujourd'hui, même s'il est SDMIS est un des plus performants de France. Il ne se passe pas un jour sans que les hommes et les femmes sapeurs-pompiers viennent se former à Saint-Priest.

Lorsqu'il a fallu envisager une vision budgétaire à la hausse, au Département du Rhône, il n'y a pas eu la moindre discussion, il n'y a pas eu un vote contre et nous avons assuré, même si pour nous, presque 22 M€ sur 572 M€ de budget c'est important, mais le secours à personne doit être le même à Brindas, à Monsols, Place Bellecour ou ici autour de la Préfecture. Tant que nous serons dans cette mandature, vous aurez le soutien plein et entier du Département monsieur le président.

Merci pour tout ce que vous avez fait, parce que votre mandat va finir avant le nôtre, conseillers Départementaux, mais peut-être que l'histoire fera que l'on vous retrouvera autour de cette table, ce que je souhaite. Merci à vous.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est une autre histoire.

Je voudrais remercier le président GUILLOTEAU. Je voudrais dire que lors de l'inspection, les inspecteurs se sont montrés intéressés par ce mode de transaction, de discussion, de deux séquences de trois ans et ce n'est pas impossible que cela fasse école plus tard. C'est un mode de gestion qui à la fois permet aux collectivités locales d'avoir une visibilité, on voit quel est leur engagement, et en même temps cela permet au SDMIS d'être rassuré et de bénéficier de trois ans de lisibilité financière, ce qui est quand même extrêmement confortable.

Je pense, comme l'a dit Renaud PFEFFER, qu'il faudra probablement continuer de travailler de cette façon-là, travailler dans le sens de l'intérêt général. On ne s'est jamais amusé à faire le compte du nombre de casernes, etc. pour le Département ou pour la Métropole. Ce qui compte c'est d'avoir un appareil de 100 casernes au service de volontaires comme de professionnels, le plus efficace possible. On sait très bien que c'est plus difficile à Monsols que rue Molière à Lyon, c'est comme cela, c'est la géographie, on se rend plus difficilement dans certains territoires, c'est une spécificité sur laquelle on ne peut pas revenir, dans d'autres Départements c'est pire.

Il convient de montrer que tous ensemble on a vraiment construit une activité, sous l'autorité bien entendu du général et de l'ensemble des officiers, consistant à faire en sorte qu'il n'y ait pas de territoires mieux ou moins bien traités que d'autres. C'est un principe, on l'a mis en évidence avec ces 31 M€ d'investissement dans les casernes, il faudra continuer dans cet esprit.

Tout à l'heure, on reviendra sur un texte que l'on a souhaité vous diffuser avant, qui ne sera pas un texte à voter, mais qui peut être le fil à plomb de ce que pourra être le prochain conseil

d'administration pour qu'il n'y ait pas de rupture, que l'on continue à travailler dans le même sens.

M. GUILLOTEAU.- Je veux rajouter qu'au-delà de la contribution financière, on a aussi la contribution humaine du Département à deux niveaux : avec les agents du Département basés à Saint-Priest et avec les agents qui sont sapeurs-pompiers volontaires et pour lesquels on laisse une disponibilité dans le cadre de leur travail journalier.

Contrôleur général DELAIGUE.- A Saint-Priest et à Villefranche.

M. GUILLOTEAU.- Sur les territoires, on a des chefs de centre et on a des agents du Département qui sont sapeurs-pompiers volontaires.

M. LE PRÉSIDENT.- On se congratule entre nous et on a raison parce que si nous ne le faisons pas nous-mêmes, personne ne le fera pour nous ! (*Rires*)

Y a-t-il des questions, des observations sur cet aspect budgétaire ?

M. JACQUET.- J'ajouterais une petite réflexion, mais qui est plus de prospective. Effectivement, nous avons une convention et tant mieux, cela nous permet d'avoir une vision, une maîtrise et le fait qu'il y ait deux collectivités, de discuter à parts égales pour les maîtriser.

Là où je veux attirer l'attention, c'est sur l'avenir. Quand je vois l'augmentation de la population, 150 000 en plus sur les 10 ans, soit 15 000 par an, les incidents qui augmentent en conséquence ou parce qu'il y a une situation qui fait qu'il y a des risques nouveaux, etc., je ne vais pas développer, nous connaissons tout cela, vis-à-vis des

discussions avec nos collectivités on ne va pas pouvoir éternellement rester dans le même cadre et il va bien falloir mettre sur la table l'évolution des capacités données au SDMIS pour faire face à ces évolutions.

Je ne serai plus élu, mais c'est le passage de relais à d'autres que je fais là parce qu'il va bien falloir anticiper sur l'avenir et non pas se trouver dos au mur ou face à un problème qui nous vient à la figure. Je ne souhaite pas qu'il y ait une distorsion de moyens face aux problèmes que nous allons rencontrer, donc je suis pour un travail prospectif, pour une vision qui anticipe les évolutions qui sont déjà en actes, mais qui sont aussi à venir.

M. LE PRÉSIDENT.- Tu veux dire par là qu'éventuellement on pourrait demander une augmentation de 30 % au Département et à la Métropole si jamais c'était nécessaire ?

M. JACQUET.- Je voudrais rester crédible et je n'irais pas jusqu'à 30 %, mais je pense qu'un jour le problème va se poser, donc il faut l'anticiper.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci infiniment. Tu avais déjà indiqué quelques-uns des éléments de ton intervention la dernière fois et je t'en remercie.

D'autres questions, observations ? *(Non)*.

Nous aurons l'occasion dans le dernier dossier de réaborder ces questions de prospective.

Nous allons procéder au vote.

Qui contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

*** La délibération R/19-12/05 est adoptée à l'unanimité.**

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. C'est toujours, n'est-ce pas monsieur le président du Département, comme vous l'avez noté, extrêmement intéressant de voir que nos deux collectivités qui ont des spécificités ont toujours voté les dossiers du SDMIS, ici comme dans leurs assemblées, de manière unanime.

C'est une façon aussi d'avoir une certaine conception de la vie en société et de la construction d'une société, au moins qui ne se dégrade pas et qui demeure la plus juste possible.

R/19-12/06 Production et vente d'électricité issue des énergies renouvelables – création de la régie « Énergies renouvelables du SDMIS » et approbation des statuts

Contrôleur général DELAIGUE.- Nous avons souhaité commencer à installer sur nos casernes des dispositifs permettant de générer de l'électricité, avec un problème particulier dans le cas de Montrottier. S'agissant d'une caserne de sapeurs-pompiers volontaires, le plus souvent la consommation est nulle car personne n'est dans les murs. Donc cela veut dire que nous sommes obligés de récupérer cette électricité et de la revendre au réseau. Sauf que nous sommes dans la fonction publique et que pour vendre de l'électricité au réseau, il faut un budget annexe.

Vous l'avez compris, le budget annexe n'est pas que pour cette caserne, demain probablement nous irons plus loin. C'est un peu compliqué sur le plan administratif, mais je vais laisser Mme Maud MASSARDIER nous expliquer ce que l'on doit faire.

Mme MASSARDIER-BELLEVRAS.- Ce n'est pas si compliqué que cela, simplement cela demande quelques modalités d'administration pour que cette production d'énergie, qui relève en fait d'un service industriel et commercial, soit régie conformément au code

général des collectivités locales.

Nous devons, d'une part, avoir un budget annexe et, d'autre part, avoir une régie avec un conseil d'exploitation et un directeur.

Le conseil d'exploitation, nous vous proposons que ce soit le bureau du conseil d'administration et que le directeur de la régie soit le directeur du service Départemental-métropolitain.

Le rôle du conseil d'exploitation, c'est d'émettre des avis quant à la gestion de la régie. Le budget restera voté par le conseil d'administration, donc le prochain conseil d'administration, courant 2020, en juillet, devrait avoir à voter le budget annexe « Énergies renouvelables » et la régie en elle-même sera dirigée par le directeur Départemental-métropolitain.

Il faut savoir que c'est un projet qui aujourd'hui aura de faibles enjeux financiers, le coût des panneaux étant d'environ 80 000 €, amortis sur 20 ans et l'emprunt que nous allons devoir souscrire sera couvert par la revente d'électricité. Ce sera un budget annexe s'établissant entre 5 et 10 000 € par an, et qui dans un premier temps - tant que l'on n'aura que la caserne de Montrottier - restera donc d'un montant très faible.

M. LE PRÉSIDENT.- Montrottier qui n'a toujours pas ses panneaux solaires, je tenais à le dire. Est-ce qu'il y a du soleil à Montrottier ? J'espère, pour que l'on fasse du business ! (*Rires*)

Je voudrais dire que M. ROUSSEAU n'est pour rien dans tout cela, il nous a juste conseillés. (*Rires*)

M. le Payeur Départemental.- Très content de vous l'entendre dire !

C'est vrai qu'il y a beaucoup de responsables, le code

général des collectivités, le code général de l'administration fiscale, etc.

L'intérêt quand même du budget annexe, c'est que dans son fonctionnement courant, c'est une activité qui va être autonome et indépendante de l'activité principale du SDMIS parce qu'il serait quand même paradoxal que les fonds émanant des différentes collectivités qui sont représentées viennent contribuer à une activité industrielle et commerciale, ce n'est pas la vocation première du SDMIS. Cette technique au moins cantonne cette activité-là. Par contre, il y a un sens retour qui est prévu, c'est-à-dire que si cette activité, ce qui normalement sera le cas, génère quelques bénéfices, le SDMIS pourra en bénéficier.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci monsieur ROUSSEAU.

Y a-t-il des questions sur ce sujet ?

M. BARRY.- Juste émettre un souhait, on a toujours fait dans la qualité en matière d'achat de matériels au SDMIS, donc concernant les panneaux photovoltaïques, sur lesquels des différences de qualité, d'origine de production, etc. sont réelles, je souhaite que l'on soit vigilant quant à la qualité de ces matériels également.

M. LE PRÉSIDENT.- Je voudrais rajouter que l'on a un service au SDMIS, celui qui suit la construction ou la rénovation de nos casernes, qui est de grande qualité. Par ailleurs, j'ai remarqué qu'ils s'entourent toujours d'architectes qui sont en général des architectes qui sont sur le territoire, qui font toujours le choix du meilleur, sachant que nos casernes obéissent à des standards quand même, et qui font appel aux entreprises locales chaque fois que c'est possible, et j'y suis, comme le président GUILLOTEAU, extrêmement attaché, ce qui est important quand on met certaines sommes dans la construction de casernes.

On pourrait d'ailleurs faire un point d'information un jour sur les technologies ou organiser une visite, pourquoi pas à Montrottier

pour voir les panneaux solaires que nous attendons depuis des années et je pense que le maire sera heureux de nous accueillir.

D'autres questions ? (*Non*).

Je passe au vote.

Qui contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

**** La délibération R/19-12/06 est adoptée à l'unanimité.***

R/19-12/07 Mise en place du paiement en ligne pour les débiteurs privés

Mme MASSARDIER-BELLEVRAS.- Je reviens rapidement sur les panneaux photovoltaïques, la consultation des entreprises devrait être lancée en janvier pour une mise en service dans le courant du dernier trimestre 2020. Voilà l'échéancier sur lequel on est aujourd'hui pour la réalisation de ce projet.

Concernant le paiement en ligne pour les débiteurs privés, un décret paru en 2018 a rendu obligatoire pour les administrations de mettre à disposition des usagers un service de paiement en ligne, c'est-à-dire via internet. Cette obligation s'applique également pour le SDMIS, même si en termes de débiteurs privés nous en avons assez peu. Il s'agit principalement de l'OL pour les services sécurité du stade, cela peut être les organismes pour lesquels nous faisons des jurys d'examens, les ascensoristes, mais cela reste un nombre d'entreprises assez limité.

La DGFIP a mis en place une plateforme qui s'appelle « Pay FiP », il suffit d'insérer le lien internet sur notre site et cela permet de payer en ligne. C'est une plateforme qui est gratuite. Il suffit d'adhérer à la convention qui nous est proposée par la DRFIP. Le seul coût, c'est le coût de prélèvement sur chaque opération faite en ligne, mais ce n'est

pas un paiement que l'on fait à la DRFIP pour le service, c'est vraiment le coût de l'utilisation d'une carte bleue qui est supporté par toute personne qui reçoit de l'argent en ligne.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci madame.

Y a-t-il des questions, des observations sur ce paiement en ligne ? (*Non*).

Nous passons au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

*** *La délibération R/19-12/07 est adoptée à l'unanimité.***

R/19-12/08 Autorisation de programme et crédits de paiement pour 2020 – Véhicules

Colonel Éric COLLOT.- Comme toutes les années, nous présentons à votre avis l'autorisation de programme des véhicules pour l'année 2020, l'objectif étant de renouveler les matériels qui ont atteint leur durée d'amortissement. Je vous rappelle que les durées d'amortissement de nos véhicules ont été abaissées à 10 ans pour les VSAV lors du dernier conseil d'administration, autrement nous sommes à 12 ans pour les véhicules légers, 15 ans pour les gammes moyennes, 20 ans pour les poids lourds et 25 ans pour les moyens aériens, dont les futurs bras élévateurs qui seront acquis à partir de 2021.

On est donc vraiment sur cette notion de renouvellement.

On est aussi sur l'acquisition d'un moyen spécifique qui va nous permettre d'adapter notre réponse pour ce qui est de la désincarcération et du sauvetage déblaiement de moyens lourds.

Nous allons aussi poursuivre, même si c'est une politique de petits pas, cela rejoint un rapport précédent sur le développement

durable avec le photovoltaïque, l'acquisition de véhicules hybrides, ce qui portera à 6 notre équipement, principalement sur les sites état-major.

Toujours dans le cadre du secours à personne, un renouvellement important des véhicules de secours et d'assistance aux victimes. Je vous rappelle qu'ils sont acquis dans le cadre d'un marché avec les autres SDIS de la région Auvergne-Rhône-Alpes, ce qui nous a permis de faire des économies importantes en termes de coût.

C'est donc un global de 65 véhicules pour 4,9 M€, sachant que ces crédits viennent s'ajouter à ceux des moyens élévateurs aériens, sans dépasser les 6 M€ de crédits de paiement annuels.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Contrôleur général DELAIGUE.- Président, je voudrais ajouter deux points. Vous avez vu qu'il y a aussi la volonté, dans la mesure du possible, de limiter le nombre de véhicules poids lourds qui, eux, coûtent beaucoup plus cher bien évidemment que les véhicules de gamme moyenne ou de gamme basse.

Vous dire également qu'un texte que l'on attendait depuis un peu plus d'un an est sorti, c'est important, il donne la possibilité pour nos conducteurs qui conduisent des véhicules sapeurs-pompiers de conduire avec le permis pour moins de 3,5 t avec une dérogation au Code de la Route de conduire jusqu'à 4,5 t. C'est important parce que nous avons un certain nombre de véhicules qui étaient en limite de poids. Nous n'avons pas de problème aujourd'hui, mais on peut penser que dans les dix ans qui viennent on aurait pu avoir des problèmes avec des véhicules qui auraient franchi la barre des 3,5 t. Pour les véhicules de sapeurs-pompiers il y a donc maintenant officiellement une nouvelle disposition qui permet d'aller jusqu'à 4,5 t avec le permis « normal », avec une formation complémentaire. Tous les textes sont sortis. C'est un point important qui était attendu depuis environ un an.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Des questions ? (*Non*).

Je passe au vote.

Qui contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

*** La délibération R/19-12/08 est adoptée à l'unanimité.**

R/19-12/09 Clôture d'opérations pour l'exercice 2019

Mme MASSARDIER-BELLEVRAS.- Concernant les opérations gérées en AP/CP, pour l'exercice 2019 nous n'avons qu'une seule opération à clore. Il s'agit de la rénovation de la caserne de Lyon-Confluence. C'est une opération qui avait été ouverte avec des crédits à hauteur de 6 900 000 € et clôturée à un montant de 8 252 075,87 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Des questions ? (*Non*).

Nous allons passer au vote.

Qui contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

*** La délibération R/19-12/09 est adoptée à l'unanimité.**

M. LE PRÉSIDENT.- Nous allons insérer un dossier qui a été déposé sur table concernant la future caserne de Tarare.

R/19-12/17 Construction de la nouvelle caserne de Tarare

M. LE PRÉSIDENT.- Dans notre programme pleinement atteint par ailleurs, il y avait deux à trois lieux qui ont pris du retard pour des raisons parfois totalement indépendantes de notre volonté. Parmi ces opérations qui nous posaient problème, il y avait un dossier très

compliqué concernant la ville de Tarare. C'était lié à une cohabitation avec l'hôpital et à des problèmes liés aux Bâtiments de France.

Nous souhaitions aussi faire en sorte que les habitants de Tarare et surtout leurs sapeurs-pompiers puissent accéder à des bâtiments rénovés et je dois dire que l'on a quand même une bonne nouvelle mon général. Je voudrais remercier les services du SDMIS mais aussi le maire de Tarare, son conseil municipal, qui ont fait les efforts qui convenaient pour que l'on puisse très rapidement faire en sorte qu'ici on vote le dossier qui vous est présenté et que le conseil municipal de Tarare puisse aussi trancher et que le maire puisse être, d'une certaine façon, récompensé pour son combat si j'ose dire, car cela n'a pas été facile.

Mon général, je vous laisse présenter le dossier.

Contrôleur général DELAIGUE.- Nous avons déjà délibéré de nombreuses fois sur ce dossier-là, notamment en 2017 et 2018 pour un montant de dépenses pour le SDMIS de 3 225 000 € et avec une participation de la commune de Tarare de 105 000 € au profit du SDMIS.

Depuis, de nouvelles contraintes sont apparues et nous avons très clairement évoqué que nous ne pouvions pas aller au-delà des sommes qui étaient envisagées pour le SDMIS. À partir de là, nous avons une nouvelle proposition de la commune qui cédera gratuitement en pleine propriété le terrain, en prenant en compte l'ensemble des contraintes de démolition/désamiantage/dépollution, puisque c'est l'ancien hôpital de Tarare, et une contribution de 35 000 € (déjà versée), ce qui permettra au SDMIS de consacrer 3 141 000 € pour poursuivre ce projet, ce qui représentera à l'euro près la même somme puisqu'il faut ajouter un peu de TVA.

Nous vous proposons donc d'avancer sur ce projet dans

ces nouvelles conditions et de modifier par conséquent l'autorisation de programme de 2018, d'abroger la délibération de 2017 et de conclure avec la commune de Tarare la modification de la convention.

Pour nous, c'est un projet qui sera dans la même configuration financière que ce que l'on avait voté, mais avec des modalités nouvelles de la part de la commune de Tarare, qui a fait un effort important pour que ce projet puisse aboutir dans les trois ans. Je rappelle également que sur ce projet, nous serons amenés à revendre la caserne existante ce qui constituera une recette pour le SDMIS.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous comprenez qu'il était nécessaire de présenter ce dossier au conseil d'administration, dans la mesure où c'est le dernier. Cela donne la possibilité au maire de Tarare d'avancer dans son dossier, autrement cela l'aurait probablement retardé de plusieurs mois. Il fallait faire ce geste et merci d'accepter que ce dossier soit présenté en dernière minute.

Contrôleur général DELAIGUE.- Notre délibération servira de pièce annexe à la délibération de la commune.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien entendu, c'est important pour le conseil municipal de Tarare que nous votions ce dossier.

Y a-t-il des questions sur ce dossier ? *(Non)*.

Je suis particulièrement heureux que l'on puisse vraiment commencer. C'est une des premières choses dont Michel MERCIER m'avait parlé en arrivant. Par ailleurs, on a la caserne de Villié-Morgon pour laquelle un certain nombre de choses se profileront dès la mise en place du prochain conseil d'administration.

Nous allons passer au vote.

Qui contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à

l'unanimité.

*** La délibération R/19-12/17 est adoptée à l'unanimité.**

M. LE PRÉSIDENT.- Madame GEOFFRAY, vous souhaitez dire quelque chose ? Vous vouliez faire le point sur le sujet ?

Mme GEOFFRAY.- Je ne sais pas s'il est bon de faire le point sur un sujet qui pour l'instant est en pleine négociation, ou alors monsieur le président du Département le fera.

M. GUILLOTEAU.- Je crois que ce qui est clair doit s'énoncer clairement. Sans s'être concerté, je pense que l'on parle de la même chose ? Il nous reste un dossier à régler : c'est celui de Belleville. Ex-« Saint-Georges de Reneins » ou Belleville, j'ai cru comprendre que la vision que l'on avait eue conjointement avec Saint-Georges de Reneins a l'air d'avoir des difficultés d'ordre de droit et il faut trouver une autre solution.

Visiblement, il y a un terrain qui serait en capacité de recevoir une caserne. Il faut qu'on y réfléchisse avec la commune de Belleville, vous-même monsieur le président et vous monsieur le contrôleur général, pour que l'on essaie de trouver une solution heureuse à ce dossier avant la fin de cette mandature, au moins sur le lieu d'affectation.

Saint-Georges de Reneins, je pense que c'est terminé, malgré le souhait de Saint-Georges-de-Reneins d'avoir cette caserne, en plus maintenant il faudrait assortir cela d'un rond-point, c'est compliqué. Belleville a l'air d'avoir une possibilité de terrain, qui n'appartient pas à Belleville mais à la communauté de communes, je parle sous votre contrôle madame la conseillère Départementale. Il faut qu'on règle ce problème de Belleville et je vais vous proposer une date de réunion localement.

M. LE PRÉSIDENT.- On vous suivra.

M. GUILLOTEAU.- Alors si vous me suivez, même financièrement, cela va se régler tout de suite.

M. LE PRÉSIDENT.- Le contrôleur général ne veut pas vous suivre.

Contrôleur général DELAIGUE.- Je suis complètement d'accord pour vous suivre dès lors que l'on a une cession en pleine propriété du foncier.

M. GUILLOTEAU.- Ce sera tout l'objet de la réunion.

La caserne de Belleville aujourd'hui, qui a à la fois un nombre important de volontaires et un certain nombre de professionnels ne peut plus tenir dans cet espace qui est en plusieurs modules, presque en plein centre-ville. Je crois que le maire de Belleville actuel en est conscient, il faut que l'on trouve une solution pour aller ailleurs. Saint-Georges de Reneins, ce n'est pas possible. Il faut trouver l'endroit, idéal c'est autre chose, mais l'endroit où il puisse y avoir une nouvelle caserne, d'autant que c'est une grosse caserne, avec l'autoroute, avec la Saône, avec une voie ex-nationale, aux confins de l'Ain et de la Saône-et-Loire.

M. LE PRÉSIDENT.- On est sur la porte nord du Département, c'est stratégique. Cela ne peut pas rester en l'état, c'est clair. Par ailleurs, il ne faut pas laisser les sapeurs-pompiers en déshérence, il faut qu'ils aient les outils à la hauteur de leur travail, donc il faut avancer.

Madame, vous avez été la militante la plus souriante, mais la plus efficace probablement de ce dossier très compliqué, on en a parlé souvent au hasard des inaugurations, je crois que l'on peut dire que l'on a la volonté commune d'aboutir sur un compromis qui devrait pouvoir satisfaire notamment les sapeurs-pompiers et les élus du secteur. Cette porte nord du Département, il faut le dire, connaît des accroissements de

population, du dynamisme, etc., donc il faut que l'on soit à la hauteur.

Je vous en prie madame.

Mme GEOFFRAY.- Merci Président. Effectivement, c'est un dossier qui m'a toujours semblé important. Après, il y a eu quelques problèmes entre les maires, des problèmes liés à la situation géographique et enfin des problèmes judiciaires avec le procès qui a été perdu. C'est très compliqué. Je pense que les hommes de la caserne de Belleville ne sont pas bien pour travailler, le centre-ville ne me paraît pas idéal non plus pour avoir un équipement moderne et c'est vrai que j'ai toujours été assez partante pour la situation qui serait visiblement la plus propice.

Nous savons, vous et moi, qu'il faudra quelques jours ou semaines ou un peu d'influence bien placée pour que les choses se passent bien, mais franchement c'est important et que je vous remercie beaucoup de tous vous y mettre parce que le territoire en a besoin et c'est une très bonne chose. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous en sommes tous conscients. Merci à vous en tout cas de nous avoir alertés à de nombreuses reprises.

On revient maintenant dans le cours normal de notre ordre du jour avec le rapport 12/10 concernant le contrat entre le SDMIS et l'Agence du numérique.

R/19-12/10 Contrat C2019-104 entre le SDMIS et l'Agence du numérique de la sécurité civile relatif à l'octroi d'une subvention d'investissement dans le cadre du projet NexSIS 18-112

Contrôleur général DELAIGUE.- Ce dossier avance à grands pas et les calendriers qui avaient été annoncés sont respectés. Je rappelle que ce sont des dossiers qui ont été signalés dans le schéma

d'analyse et de couverture des risques (SACR). En fait, il y a deux dossiers qui avancent simultanément.

Le dossier NexSIS va refondre la totalité du traitement des alertes et du traitement informatique de départ des secours sur l'ensemble du territoire national, avec un système unique modulaire. Nous nous sommes inscrits pour être dans une bascule vers 2022 a priori. Pourquoi 2022 ? Parce que nous avons un système très performant au SDMIS et ce sera à peu près la période où le nouveau système aura rattrapé le niveau technique de ce que l'on est capable de faire ici. Si on était parti plus tôt, on aurait pris le risque d'avoir une régression dans notre capacité de traiter l'alerte. On s'est donc placé suffisamment tôt, mais pas trop tard.

Il y aura d'ailleurs simultanément la modification totale des réseaux radio du futur puisque l'objectif est que ces réseaux radio du futur soient opérationnels avant la coupe du monde de rugby de 2023 et avant les Jeux Olympiques de 2024, où Lyon accueillera probablement, avec son stade, des compétitions. De toute façon, les villes de Paris, Lyon et Marseille vont être traitées en priorité pour la police et donc il faudra être dans le même tempo. Cela veut dire que sur 2022/2023, l'ensemble des problématiques d'informatique et de systèmes d'information nationaux, pour notre Département, vont être totalement impactés.

Dans le financement de ce dispositif, c'est une avance qui est faite sur des crédits d'investissement. La somme qui a été retenue pour le SDMIS, c'est 1,1 M€. Nous faisons une avance comme tous les SDIS en France et cette avance nous sera déduite sur notre contribution lorsque le système sera opérationnel. Cela permet un financement assez souple de l'établissement national sur le numérique.

C'est l'objet de cette délibération qui est finalement une

avance : nous avons déjà versé 250 000 € en 2019 et nous verserons 850 000 € en 2020, si vous adoptez ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci mon général.

Y a-t-il des questions sur ce dossier ? (*Non*).

Je vais procéder au vote.

Qui contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

*** La délibération R/19-12/10 est adoptée à l'unanimité.**

R/19-12/11 Recours au vote électronique par internet comme modalité exclusive de vote pour les élections des représentants du personnel à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) et au comité consultatif Départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV)

Contrôleur général DELAIGUE.- L'année dernière, nous avons mis en place pour les élections professionnelles au comité technique, aux commissions administratives paritaires, le vote électronique complet. L'année prochaine, nous aurons les élections au CCDSPV et à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) et nous proposons de mettre en place le même modèle, qui a reçu des avis favorables de l'ensemble des instances paritaires qui se sont réunies.

Le système est fiable et reconnu comme performant puisqu'il n'y a pas d'érosion du vote, il y a même une quasi disparition des votes nuls puisque souvent liés à des enveloppes pas signées.

On vous propose pour ces deux élections de 2020 de procéder de la même manière et d'être entièrement dans un dispositif numérique avec une société qui gère la prestation et qui amène beaucoup de sécurité dans les élections.

Je rappelle que ces élections concernent tous les volontaires pour le CCDSPV et l'ensemble des salariés et des volontaires pour la CATSIS.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Des questions ou des observations sur cette procédure ?
(Non).

Je mets le dossier au vote.

Qui contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

*** La délibération R/19-12/11 est adoptée à l'unanimité.**

R/19-12/12 Convention C2019-122 entre le SDMIS et le centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon relative à la médecine préventive des PATS du SDMIS – 2020-2022

R/19-12/13 Convention C2019-098 entre le SDMIS et le centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon pour une mission d'agent chargé de la fonction d'inspection dans le domaine de la santé sécurité (ACFI) – 2020-2022

Contrôleur général DELAIGUE.- Nous pouvons traiter ensemble ces deux rapports qui traitent de nos relations avec le centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon.

La première concerne la médecine préventive des personnels administratifs et techniques, avec une évolution de la forme des visites médicales tout simplement parce que le centre de gestion est soumis, comme tout le monde, à la raréfaction médicale. L'idée, c'est de consacrer beaucoup d'énergie à toutes les demandes individuelles et d'étaler les autres visites. Cela va nous coûter un peu plus d'argent parce qu'il y a un peu plus de visites, mais nous souhaitons très clairement continuer pour la médecine préventive des personnels administratifs et techniques pour trois ans avec le centre de gestion. C'est une mutualisation au niveau des différentes collectivités.

La deuxième concerne le renouvellement pendant trois ans, 2020-2022, du travail avec l'ACFI, l'agent chargé de la fonction d'inspection dans le domaine de la santé sécurité, qui intervient chez nous pour tout ce qui n'est pas opérationnel. C'est quelqu'un de l'extérieur donc c'est un regard en matière de sécurité qui est extérieur et qui donne une certaine garantie pour notre établissement public.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Y a-t-il des questions ? (*Non*).

Je mets le dossier 12/12 au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

*** La délibération R/19-12/12 est adoptée à l'unanimité.**

Sur le dossier 12/13, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

*** La délibération R/19-12/13 est adoptée à l'unanimité.**

**R/19-12/14 Modification de l'arrêté conjoint portant organisation
du SDMIS**

Contrôleur général DELAIGUE.- Monsieur le président, au conseil d'administration de juin 2019, nous avons modifié des dispositions sur l'organisation du SDMIS. Lors de l'inspection générale qui a eu lieu au mois d'octobre dernier, dans les discussions il m'a été demandé d'amener un petit éclaircissement de forme sur l'annexe liée au service de santé et de secours médical, avec notamment une explication sur les pointillés, qui représentent une autorité technique au sens des métiers de la santé, du médecin-chef sur l'ensemble des personnels du service de santé qui sont affectés dans la DPOS, la direction des groupements territoriaux et la direction des ressources humaines. Il a également été demandé que dans l'affichage de l'organigramme, le médecin-chef adjoint soit situé à proximité du médecin-chef pour pouvoir le suppléer lorsque cela est nécessaire et donc l'afficher comme on le fait pour le directeur et le directeur adjoint du SDMIS.

Bien évidemment ces modifications ne changent pas fondamentalement les choses et on les a acceptées, ce qui permet, là-aussi, d'être en conformité.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci mon général.

Des questions sur ce dossier ? *(Non)*.

Nous allons passer au vote.

Qui contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

*** *La délibération R/19-12/14 est adoptée à l'unanimité.***

M. LE PRÉSIDENT.- Nous avons maintenant deux dossiers extrêmement importants, l'un concerne le plan d'actions en faveur des femmes et l'autre est un document qui essaie d'enjamber le mandat qui

s'achève et celui qui se présente à nous, on en a déjà dit deux mots tout à l'heure. Si vous le voulez bien, on passera un peu de temps sur celui-ci, sachant que l'on ne reprendra pas le texte dans son intégralité mais le contrôleur général redonnera un certain nombre de précisions qui viennent d'intervenir suite à un certain nombre d'informations transmises par le ministère d'après ce que je viens de comprendre.

Le dossier 12/15, c'est un dossier extrêmement important, vous connaissez notre attachement collectif à cette question-là, il s'agit du plan d'actions en faveur des femmes au sein du service.

R/19-12/15 Plan d'actions en faveur des femmes au sein du SDMIS

Contrôleur général DELAIGUE.- Ce plan d'actions en faveur des femmes est pour nous quelque chose de très important. D'abord, il s'agit d'une grande cause nationale et bien évidemment le SDMIS s'inscrit dans cette logique. Qui plus est, le ministère de l'intérieur souhaitait que l'on avance sur ce terrain-là, on le fait avec plaisir et sans se cantonner aux sapeurs-pompiers mais également en incluant les personnels administratifs et techniques qui chez nous sont en nombre important.

Le premier point, c'est de faire l'état des lieux. On va le diviser en trois parties : les sapeurs-pompiers professionnels, les sapeurs-pompiers volontaires et les personnels administratifs et techniques.

Sur les sapeurs-pompiers professionnels, soyons clairs, la situation est insuffisante et le nombre de femmes sapeurs-pompiers professionnels est beaucoup trop faible, il est de quelques pourcents. Nous avons inversé la tendance depuis trois ans puisque nous avons des recrutements aujourd'hui de 20 à 25 % de femmes sapeurs-pompiers professionnels, mais pour autant nous n'avons pas un nombre de

femmes important et surtout l'intégration des femmes dans les casernes de sapeurs-pompiers reste difficile avec des progrès importants à faire sur ce sujet. Leur nombre étant faible, l'insertion dans un groupe d'hommes n'est pas aujourd'hui satisfaisante, même si nous progressons.

Concernant les sapeurs-pompiers volontaires, le problème est différent. Nous avons aujourd'hui 20 % de femmes qui sont sapeurs-pompiers volontaires, donc là vous l'avez bien compris, on atteint un niveau qui fait que l'intégration n'est plus un problème, elle est naturelle.

En termes d'ancienneté, dans la catégorie de durée d'engagement « 0-5 ans » on est presque à 30 %, dans les 5 à 10 ans, nous sommes à 25 %, 10 à 15 ans nous sommes environ à 20 % et bien sûr après cela diminue parce qu'elles n'étaient pas là. Elles ne peuvent pas être dans la catégorie 35 ans d'ancienneté puisqu'à l'époque il n'y avait pas de femmes.

On voit que les choses sont en mouvement pour les sapeurs-pompiers volontaires. On retrouve d'ailleurs dans les sections de JSP plus de 30 % de filles et on voit bien qu'il y a un mouvement général qui est en route.

Concernant les personnels administratifs et techniques, nous avons à peu près la moitié de femmes et la moitié d'hommes, bien sûr plus de femmes dans la filière administrative. Elles ont là aussi des postes à responsabilité en nombre important.

Sur les officiers de sapeurs-pompiers, il y a un certain nombre de femmes, mais leur nombre est faible donc c'est important de continuer là aussi.

Notre objectif, c'est de mettre en place un observatoire permanent au sein du SDMIS pour suivre ce dossier. Mme Maud MASSARDIER s'est portée volontaire, pour piloter cet observatoire parce

que l'on a besoin en permanence de savoir si on est dans la bonne direction.

Le dernier point, dont on a souvent discuté avec le président, et qui pour nous est un point très important, qui n'est prévu dans aucune directive nationale, c'est que le SDMIS, dans la réalité de ce qu'il fait, voit beaucoup de choses en matière opérationnelle.

L'idée, dans la limite de ce que la loi nous autorise, mais elle nous autorise quand même beaucoup de choses, c'est de ne pas faire ceux qui ne voient rien et qui n'entendent rien, mais que nous ayons un devoir d'alerte opérationnelle et qu'on le mette en forme pour expliquer ce qu'il faut faire ou ne pas faire, mais surtout ce qu'il faut faire par rapport à ce que l'on découvre sur le terrain. Il y a des situations très difficiles, que ce soit pour les femmes, pour les enfants, des choses qui ne sont tout simplement pas acceptables et nous avons un rôle à jouer dans ce domaine.

Voilà résumé le schéma, sur lequel il y a une unanimité dans les commissions au sein desquelles cela a été présenté.

M. LE PRÉSIDENT.- Murielle LAURENT.

Mme LAURENT.- Monsieur le président, monsieur le directeur. Vous avez présenté ce plan d'actions qui va être mis en œuvre par le SDMIS et je pense que l'on ne peut que s'en féliciter. Dans le contexte national dans lequel les conditions et parfois les difficultés que rencontrent les femmes, que ce soit sur le plan personnel ou professionnel, c'est une grande avancée, c'est un pas qui est important et surtout au sein d'une profession comme celle des sapeurs-pompiers. Je suis très heureuse en tant que femme de voir ce plan d'actions aujourd'hui mis en œuvre au sein de cette maison qu'est le SDMIS, qui au comité technique, comme le disait le directeur, a recueilli un avis favorable. Encore une fois, on ne peut que s'en féliciter.

Je sais monsieur le président que le travail autour de la question de la situation des femmes au SDMIS est un sujet qui vous tient particulièrement à cœur et auquel vous avez été très attentif. D'ailleurs je vous remercie de m'avoir permis d'être la première femme à intégrer le bureau du conseil d'administration du SDMIS, sauf erreur de ma part. Je profite de l'occasion pour vous remercier de la qualité des échanges que l'on a pu avoir au sein du bureau, du travail que l'on a mené ensemble, et merci de la confiance que vous m'avez accordée pendant ces six années.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci chère Murielle.

Madame DAVID, vous avez présidé une commission. Vous voulez dire un mot sur ces questions-là ?

Mme DAVID.- Merci monsieur le président. Simplement quelques mots, je présidais le CHSCT la semaine dernière et je rappelais que lors de l'inauguration de l'extension de la caserne de Mions, on avait effectivement noté que dans les rangs des sapeurs-pompiers professionnels, les chiffres étaient ce qu'ils sont dans ce rapport à peu de chose près, dans les rangs des sapeurs-pompiers volontaires c'était un peu mieux et le vivier, c'est ce que vous indiquez dans ce rapport, il se trouve au niveau des JSP. Je pense vraiment que c'est là qu'il faut que l'on parvienne, dans toutes les communes, dans toutes les casernes, à poursuivre cet effort. Il faut commencer par la base.

Je me doute bien qu'ensuite, quand on entre dans la vie adulte, c'est peut-être un peu plus difficile pour les femmes, mais c'est là que doit se situer l'effort, c'est-à-dire que les jeunes femmes qui entrent dans la vie professionnelle, dans la vie sociale, dans la vie de couple, n'aient pas à tout supporter et qu'on les aide à maintenir cet engagement au sein des sapeurs-pompiers. On voit bien qu'il y a une rupture et c'est dans ces moments-là que se situent les difficultés et après, cela devient

très difficile de reprendre une carrière ou un engagement volontaire au sein des sapeurs-pompiers.

On l'analyse là pour les sapeurs-pompiers, c'est vrai dans beaucoup d'autres domaines. Ce constat-là, je pense qu'il faut en tirer un maximum parti pour peut-être encore affiner les propositions qui sont dans ce rapport avec madame qui sera donc un peu chargée de la mise en œuvre de cet observatoire... Une petite digression, non pas que je mette en doute sa compétence et je crois au contraire que c'est bien qu'elle ait accepté cette fonction, mais je pense que ce serait bien qu'il y ait aussi un homme avec elle.

Mme MASSARDIER-BELLEVRAS.- C'est une action que l'on mène au sein des actions « Préparer l'avenir 2020-2023 » et je suis en binôme avec un homme, chef de groupement développement du volontariat.

Mme DAVID.- Ce serait bien de le mentionner.

Contrôleur général DELAIGUE.- Mais c'est elle qui commande !

Mme DAVID.- Je pense qu'il ne faut plus que l'on sourie de tout cela. En fait, c'est le gros problème. Il faut que l'on prenne cela avec sérieux, c'est ce qui apparaît dans ce rapport mais je pense qu'il faut encore se donner des moyens supplémentaires de réflexion et affiner les orientations qui sont là, sinon on va encore passer à côté de quelque chose alors que l'on a une volonté très ferme, je n'en doute pas pour aucun de ceux qui sont autour de cette table. Cette volonté, il faut que l'on se donne les moyens de la mettre en œuvre avec le maximum d'efficacité.

J'espère que les élus qui vont suivre dans les responsabilités, dans la prochaine mandature notamment, et avec les uns et les autres ici, seront vraiment persuadés que c'est

particulièrement important.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Martine.

Deux précisions, il s'agirait de confier ce genre de tâches à l'observatoire, de demander de cerner aussi, c'est exactement ce que tu as dit, la déperdition qui peut intervenir à un moment donné, que ce soit en secteur urbain ou en secteur rural, entre les filles et les garçons, les garçons ayant tendance à rester un peu dans l'univers de l'engagement, alors que les femmes, pour des raisons diverses et variées, on les perd d'une certaine façon.

Je voudrais lancer une idée. Dans le cadre du SACR, j'avais proposé, c'est à l'extrême fin du rapport, de missionner un certain nombre de personnalités, dans des domaines différents, faisant autorité, qui pourraient s'emparer de certains sujets.

C'est un peu cela le sens de cette structure, qui serait totalement autonome du conseil d'administration. On mettra en place cela probablement dans le prochain mandat et peut-être qu'il serait intéressant de pister un certain nombre de thèmes et celui-là pourrait être un sujet à réflexion.

Ce serait intéressant d'avoir une réflexion qui viendrait de nous, des professionnels, mais aussi de personnes assez distantes qui ont un rapport uniquement amical et de sympathie avec le SDMIS, si ce n'est qu'ils veulent participer au fait que nous puissions évoluer et aller dans le bon sens. Je crois qu'il faudra peut-être réfléchir là-dessus mon général. Autrement, l'observatoire est vraiment une chance.

J'adhère totalement à ce que vient de dire madame DAVID, je pense que c'est vraiment là la réalité et il vaut mieux essayer d'être près de la réalité.

Mme GIRAUD.- Si je puis me permettre, pour l'avenir, peut-être aussi ne pas oublier le niveau de l'élu de terrain qui connaît les

situations de femmes qui subissent des violences et ne pas oublier qu'entre sapeurs-pompiers, le terrain, les élus et effectivement l'observatoire, il y a des choses qui peuvent être mises en place. L'élu peut être d'une certaine manière dans l'opérationnel, être un peu une courroie de transmission et avoir aussi des idées. Il faut penser à cela.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela étant, cela dépasse la question des femmes à mon avis. Il faut bien voir que c'est le problème de la police. Par exemple, concernant les femmes battues, il y a une très grande difficulté de nos policiers et de nos gendarmes à entrer dans ce qu'est l'intimité et quand ils rentrent dans l'intimité, cela veut dire que cela s'est mal passé, voire que l'on est au bord du gouffre. C'est donc difficile pour eux. Le sapeur-pompier c'est différent parce qu'il peut intervenir à des moments où cela paraît plus normal qu'un sapeur-pompier entre dans l'univers privé d'une famille. Un sapeur-pompier peut constater par exemple qu'une femme est battue par son compagnon, c'est une chose, mais pensons aussi aux enfants, aux personnes âgées.

Je ne voudrais pas que l'on sombre dans « le sapeur-pompier dernier travailleur social dans ce pays » mais ce qui est en jeu, c'est la question du signalement. Ce sont les femmes, ce sont souvent les enfants et parfois aussi les personnes âgées, y compris dans les meilleures maisons de retraite et là, il y a un vrai problème.

M. JACQUET.- Pour aller dans le sens de ce que vous venez de dire monsieur le président, je trouve qu'il faut mettre l'accent sur la sensibilisation des sapeurs-pompiers, des agents de police, des élus, des citoyens aussi, ce qui veut dire qu'il faut parler de cette question des violences faites aux femmes.

Le 25 novembre était la journée nationale de lutte contre les violences faites aux femmes, j'ai organisé une rencontre avec des avocats, etc., et on a beaucoup insisté sur ces questions de

sensibilisation et de formation, c'est un aspect capital et bien entendu pour les sapeurs-pompiers qui sont amenés à rentrer en contact, il y a une attention particulière à ces questions et pour cela il faut être sensibilisé.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est la sensibilisation et la formation. Après, nos sapeurs-pompiers ne sont pas des assistantes sociales, ils vont détecter des signaux, des éléments d'alerte, mais le travail ne va pas au-delà. Ils apportent du soin, du réconfort, mais après ils passent à l'action et ils font le travail qui est le leur.

En tout cas, merci d'avoir appuyé ce combat mon général. Merci à toutes et à tous.

D'autres questions ou observations ?

M. BARRY.- Effectivement les JSP comme vivier, cela représente un levier important, essayons de rétablir la proportion hommes-femmes et je pense également que la formation peut être un levier important, c'est-à-dire avoir plus de formatrices chez les sapeurs-pompiers volontaires et professionnels.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bonne idée, à retenir. Merci.

D'autres interventions ? (*Non*).

Nous passons au vote.

Qui contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

*** La délibération R/19-12/15 est adoptée à l'unanimité.**

M. LE PRÉSIDENT.- Avant de planer sur l'avenir, je vous propose de monter dans un drone. Nous avons l'idée de vous présenter un court film d'images prises par nos drones récemment. On a pu acquérir des drones et l'on souhaitait vous montrer quelles images on en tire et en quoi c'est un élément important de jugement, d'analyse, pour

les sapeurs-pompiers, avant, après ou au cours d'une intervention. Mon général, dites-nous en plus.

Contrôleur général DELAIGUE.- D'abord, je voudrais rassurer les administrateurs, qui ne me paraissent pas inquiets d'ailleurs, mais nous avons attendu que le prix des drones baisse pour en acheter. Nous n'avons pas cédé à la mode immédiatement et pour autant, sur le plan du commandement, ces outils sont importants pour nous.

Aujourd'hui nous sommes opérationnels avec une équipe drones, qui a d'ailleurs été mobilisée par le préfet de zone pour aller en Ardèche suite au tremblement de terre du mois de novembre dernier. Ces drones, nous en avons trois, sont opérationnels, avec les autorisations adéquates.

Vous allez maintenant voir un montage de deux minutes d'images et de vidéos.

(Projection du film).

M. LE PRÉSIDENT.- J'ai vu le sapeur-pompier qui a conduit la deuxième semaine ses collègues en Ardèche, et il m'a dit que c'est assez terrible. On n'en parle plus dans les médias, mais Le Teil est une petite ville extrêmement atteinte, les gens sont perdus et heureusement qu'il y a beaucoup de solidarité dans ces communautés rurales. Je crois que cela a été apprécié que pendant deux semaines nos sapeurs-pompiers viennent porter secours à nos amis ardéchois.

Contrôleur général DELAIGUE.- Cette année, pour les théâtres extérieurs, nous sommes intervenus dans les feux de forêts du Midi, mais également dans la Drôme suite aux inondations et en Ardèche sur le tremblement de terre.

Ceci m'amène à faire un commentaire sur les documents que l'on vous a mis sur table.

❖ Activité opérationnelle du SDMIS

Contrôleur général DELAIGUE.- Vous aurez noté qu'entre 2015, 2016, 2017 et 2018, il y a eu des augmentations importantes des opérations qui sont liées au secours aux personnes essentiellement. Vous aurez également noté un reflux sur l'année 2019, qui n'est pas dû au hasard des choses. Le ministère de l'Intérieur en lien avec le ministère de la santé, entre ce qui s'était passé chez les sapeurs-pompiers, mais surtout ce qui s'est passé dans les services d'urgence des hôpitaux, ont constaté qu'il y avait peut-être un petit problème, notamment que sur la démographie médicale et l'organisation de la médecine avant l'hôpital, il y avait peut-être un certain nombre de dispositifs qui ne retenaient pas forcément les gens et que tout le monde finalement finissait aux urgences. Cela avait impacté les sapeurs-pompiers en 2017 et 2018 et les services d'urgence en 2019.

Là, réellement, les dossiers sont pris à bras-le-corps. Comme nous vous l'avons dit lors du dernier conseil d'administration, le colonel KAISER et moi-même sommes dans des groupes de travail nationaux. Le sujet est important et les premiers reflux commencent à naître car aujourd'hui l'utilisation des sapeurs-pompiers dans le champ de l'assistance est trop importante. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas faire, cela veut dire que l'on ne peut pas tout faire non plus et donc il y a des évolutions dans ce sens-là et vous en voyez les premiers effets, qui sont importants.

Concernant les accidents de la circulation, +7,6 % en 2019, c'est tout simplement les radars qui ont été abîmés dans le cadre du mouvement des « gilets jaunes », c'est un effet direct.

Les incendies augmentent, pas du tout dans les feux de structures qui sont stables, mais c'est plutôt une augmentation générale,

pas uniquement chez nous, des feux sur les voies publiques.

Sur les opérations diverses, c'est très bizarre, une année cela peut monter et une autre descendre, donc il faut faire attention aux chiffres.

❖ Prévention et lutte contre les agressions visant les sapeurs-pompiers

Contrôleur général DELAIGUE.- Vous aurez noté, c'est un point important, que nous avons une diminution du nombre d'agressions justifiant d'une plainte. Ce n'est pas un hasard non plus. Le colonel CHABERT va nous expliquer les caméras telles qu'elles sont mises en place.

Sur les dispositions que l'on met en place, vous pouvez voir dans le tableau, qu'il y a eu presque 500 000 appels téléphoniques jusqu'au 30 novembre, 786 fois nous avons eu des situations qui ont été identifiées comme potentiellement hostiles et nous avons rajouté un commandement supplémentaire et nous n'avons eu aucune agression dans ces situations. C'est vraiment là que nous avons eu des résultats considérables.

Vous pouvez voir que l'on en a encore de l'autre côté, ce sont essentiellement des agressions avec des VSAV, c'est-à-dire que c'est plus le problème de la victime ou du proche entourage, je dirais même assez souvent des problèmes d'ordre psychiatrique ou des gens qui sont sous l'effet de drogues, d'alcool ou des deux. Ces affaires individuelles sont plus compliquées.

Le colonel CHABERT va nous donner les résultats sur les caméras, qui sont excellents pour l'instant. Vous avez vu les chiffres, le nombre d'agressions a baissé assez sérieusement, cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de problèmes, mais que ce dossier est pris en compte par

le SDMIS.

Colonel CHABERT.- Comme vous le savez, une loi en 2018 a permis aux sapeurs-pompiers de tester ces fameuses caméras individuelles et à l'administration pénitentiaire et aux polices municipales de prolonger leur expérimentation.

L'expérimentation court jusqu'en février 2022, à la suite de quoi un rapport national sera établi pour voir s'il y a lieu de prolonger ou pas par la loi.

Cette expérimentation a trois objectifs :

- prévenir les incidents et les agressions,
- amener un élément de preuve en cas de dépôt de plainte,
- utiliser ces images pour la formation et la pédagogie de nos agents sur la prévention de la lutte contre les agressions.

Le SDMIS s'est inscrit dans cette expérimentation. Nous sommes 15 services d'incendie et de secours en France à suivre cette expérimentation. Aujourd'hui il y a simplement trois services d'incendie qui sont en mode opérationnel, la BSPP, le Val d'Oise et le SDMIS. Sur ces trois-là, la BSPP a déclenché des enregistrements sur six cas d'interventions et nous, sur 22 opérations nous avons déclenché et enregistré les images. Sur ces 22 opérations avec enregistrement, il y a 5 dépôts de plaintes et pour ces 5 dépôts de plaintes, les services enquêteurs ont saisi les images pour investiguer sur les poursuites ou non à donner.

Nous avons déployé 37 caméras dans 16 casernes, dont la liste figure sur le document. Nous testons l'ergonomie, le portage, etc., nous suivons cette expérimentation et participons à un groupe national de suivi dans lequel nous rapportons toutes les bonnes pratiques et les évolutions à donner éventuellement sur les décisions qui pourraient être

prises au-delà.

Voilà rappelés succinctement le cadre et le contexte de l'expérimentation.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci colonel.

En marge de cela, j'aurais une observation et une suggestion. Quand avec madame la préfète nous avons rencontré les organisations syndicales il y a environ six mois, une organisation avait dit que ce serait bien que l'on explique le travail des sapeurs-pompiers au quotidien, la population ne le sait pas toujours, notamment dans des quartiers où il pouvait y avoir des agressions. Je rappelle que les agressions, ce n'est pas forcément en lointaine banlieue, c'est aussi place des Jacobins ou place des Terreaux, d'ailleurs c'est plutôt là qu'il y en a.

J'avais proposé à madame la préfète et aux organisations syndicales, en tant qu'élus lyonnais, que l'on donne la parole dans le cadre de nos CLSPD aux sapeurs-pompiers de la caserne en question, de manière à expliquer ce qu'il en est de ces agressions, des difficultés de travailler dans des contraintes d'insécurité et de le montrer de manière très concrète avec des cartes, etc. Je ne pouvais m'engager que pour la ville de Lyon, c'est pour cela que je voulais en dire un mot.

Hier, le lieutenant-colonel BUISSON est venu de la caserne de la Duchère présenter au CLSPD du 9^{ème} quelques éléments simples, quelques cartes, il ne s'agit pas de mobiliser un sapeur-pompier pendant toute une journée pour parler. Qui sont les gens qui sont dans les CLSPD ? C'est le responsable du collège, c'est le responsable de la MJC, du centre social, la police nationale, les services de la ville, tous ceux qui concourent à cette gestion de la sécurité dans nos quartiers.

On l'a fait une première fois et on va faire encore le 8^{ème} et le 7^{ème}, puis on l'interrompra puisque viendra la période électorale et

c'est toujours compliqué de tenir ce genre d'institution, mais on continuera néanmoins de le faire.

Ce que je voudrais, c'est suggérer à mes collègues élus, s'ils en ont l'opportunité, de prendre ce genre d'exemple et de l'appliquer aux réalités telles qu'elles sont dans leur commune ou communauté de communes. Je trouve que c'est intéressant, de manière systématique, de donner la parole aux sapeurs-pompiers en début de CLSPD sur les agressions que subissent les sapeurs-pompiers et cela permet d'avoir un ton juste et des informations justes, ce qui est toujours bon pour détruire un peu ceux qui vivent de fantasmes et de *fake news* et croyez-moi, ce n'est pas seulement sur les réseaux sociaux.

J'invite chacun à y réfléchir et éventuellement, chacun avec sa culture, sa mesure, etc., de pouvoir le faire.

M. BARRY.- J'ai moi-même sollicité le responsable de Villefranche en début de mandat pour intervenir dans le cadre du CLSPD. Je peux témoigner que cela fonctionne bien, pas seulement d'un point de vue informatif, mais également pour expliquer que toute agression d'un fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions devrait être suivie de dépôt de plainte, etc., et cela incite l'administration locale à tendre à faire de même. Cela a aussi cette vertu.

M. LE PRÉSIDENT.- Tout à fait. Le colonel a donné les chiffres. Il s'agit de montrer à nos partenaires quelle est la réalité, en l'occurrence celle des sapeurs-pompiers mais cela pourrait être demain celle de la police nationale ou tout autre service au service de la population, services de santé et autres.

Nous allons maintenant passer au dernier dossier.

R/19-12/16 Le SDMIS : bilan (2015 à 2019) et perspectives (2020 à 2023)

M. LE PRÉSIDENT.- Nous avons présenté un texte parce que les textes ont le mérite de rester un peu, peut-être pas jusqu'à la fin de l'humanité mais au moins jusqu'au prochain mandat.

Il n'y a rien d'essentiel en termes de nouveautés pour ce qui concerne le conseil d'administration puisque l'ensemble des questions qui sont soulevées dans ce texte, à la fois sous l'angle du bilan comme de celui des perspectives, sont des choses connues. Nous sommes revenus un nombre de fois incalculable sur ces questions-là ici même. Par ailleurs, tout à l'heure Christophe GUILLOTEAU et Renaud PFEFFER ont précisé un certain nombre de questions qui figurent dans ce texte. Il ne s'agit donc pas de vous le lire maintenant car bien entendu entre les deux réveillons, vous le lirez avec l'application qui convient.

Cela étant, le contrôleur général souhaitait faire état, en parallèle de ce texte qui explique en gros ce qu'était ce mandat et ce que devrait être le prochain, d'un certain nombre d'éléments d'information qui proviennent du ministère de l'Intérieur, qui vont un peu dans ce sens-là et qui permettront à celles et ceux qui seront ici dans le prochain mandat de continuer le travail que nous avons effectué.

Je voudrais juste dire que concernant le prochain conseil d'administration, Christophe GUILLOTEAU a été un peu vite en besogne. Nous avons quand même signalé au ministère de l'Intérieur qu'il y avait un léger problème. Pour le Département du Rhône et la Métropole de Lyon, le président était élu et non pas désigné, ce qui est une première des aberrations nationales, mais la deuxième, c'était que les conseillers provenant de la Métropole de Lyon étaient issus de l'élection municipale, pour parler court, alors que ceux qui venaient du Département du Rhône étaient issus, comme l'a dit Christophe GUILLOTEAU tout à l'heure, de

l'élection des conseillers Départementaux qui a lieu après, en 2021. Il y a donc un petit problème, c'est qu'entre l'un et l'autre, il y a une année et cela a été signalé au ministère de l'Intérieur, qui a donc remercié le général de l'avoir signalé. C'était il y a un an, ils se sont mis au travail et qu'est-ce qu'ils nous ont dit ? *(Rires)*

Contrôleur général DELAIGUE.- Hier soir, 22 heures, le ministre de l'Intérieur a bien signé l'arrêté relatif aux élections, mais il sera au Journal Officiel dans deux ou trois jours, ainsi que la circulaire d'application.

Sur les éléments, on devrait laisser passer les élections municipales et métropolitaines au mois de mars, puis au mois d'avril il y aura l'ensemble des circulaires pour les élections des maires et EPCI, je rappelle qu'il y aura trois titulaires et trois suppléants pour les maires et deux titulaires et deux suppléants pour les EPCI. Nous n'avons que les élections des maires et EPCI pour la partie de représentation au SDMIS. Pendant ce temps-là, la Métropole au mois d'avril va nous désigner les nouveaux 14 titulaires et 14 suppléants au conseil d'administration.

Nous devrions être en capacité au mois de juin de réunir le conseil d'administration puisque nous aurons le résultat des élections des maires et EPCI. À ce moment-là, il y aura l'élection du président, des vice-présidents, du bureau et donc jusqu'à l'élection du nouveau président, c'est vous qui allez porter le SDMIS seul et les seuls élus qui resteront seront les élus du conseil départemental.

M. GUILLOTEAU.- La sagesse.

Contrôleur général DELAIGUE.- Fin juin 2020, on devrait donc renouveler le bureau du conseil d'administration, les commissions et autres, pour se réunir au mois de juillet pour commencer à travailler sur les dossiers de fond. Voilà le calendrier tel qu'il est envisageable aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT.- Je dis aux élus de la Métropole de ne pas se faire de souci, le Département, avec toute sa sagesse, sera présent, alors que la Métropole ne sera plus présente. Quant à moi, je serai peut-être pris en otage, je ne sais pas, en tout cas j'espère que vous lancerez une pétition pour me libérer de tout ça.

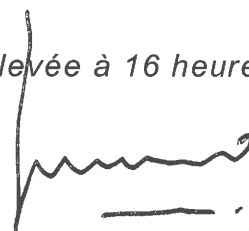
Avez-vous d'autres informations à donner ?

Contrôleur général DELAIGUE.- Non.

M. LE PRÉSIDENT.- Est-ce que vous avez des questions à poser sur ce texte que vous n'avez peut-être pas encore toutes et tous lu ? Ce n'est pas un texte religieux, c'est une façon de dire ce que l'on a fait et ce qu'il sera utile de faire. Le prochain conseil d'administration, dans toute sa sagesse, conduira la barque comme il le souhaite.

M. JACQUET.- Je voulais dire tout le plaisir que j'ai eu à participer au conseil d'administration du SDMIS. C'est une des représentations que j'ai le plus appréciée et qui m'a beaucoup apporté. Je trouvais un peu normal de le dire ici et de vous dire aussi de bien continuer et de vous souhaiter bon vent.

(La séance est levée à 16 heures 33).



Jean-Yves SECHERESSE
Président